



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3A)

Il est porté à la connaissance du public que par l'arrêté N°3A/2022/0228/151 pro. du 19 janvier 2024, le Ministre du Travail a autorisé

à la société LBH-Knepper SARL la prolongation de la mise en exploitation d'un parking souterrain et de quatre ascenseurs à Rodange, rue Nicolas Biever, résidence Knepper – Lot 1, numéro cadastral 431/8332.

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 25 janvier au 5 mars 2024 inclus).

Pétange, le 23 janvier 2024
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,